

LE SÉNAT

Le jeudi 18 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Français]

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g du Règlement, je propose que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné à mardi prochain, le 23 mars 1982, à 8 heures du soir.

Son Honneur le Président: Est-ce que la permission est accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, étant donné que nous sommes tellement occupés ici au Sénat qu'il faille revenir mardi prochain, puis-je demander au leader adjoint du gouvernement s'il prévoit, dans un avenir rapproché, un ralentissement dans le volume de notre travail, parce qu'il y en a plusieurs ici qui paraissent épuisés?

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, j'estime que sans doute le leader de l'opposition souligne la difficulté, qu'en ce qui concerne la législation, nous n'attendons pas un grand nombre de projets de loi de l'autre endroit, même qu'il y a certainement plusieurs bills qui sont là, mais qui ne sont pas prêts pour nous au Sénat. Cependant, nous avons normalement la période de questions ainsi que les séances des comités et j'ai remarqué qu'il y en a cinq prévues pour mardi, deux mercredi et six ou sept jeudi.

Je crois, également, que nous pouvons nous attendre à certaines interventions en ce qui concerne les interpellations, et je crois que, bien que la possibilité de recevoir un grand nombre de bills ne soit pas très certaine, nous avons ces autres aspects de notre travail qui justifient, à mon avis, une séance la semaine prochaine.

[Traduction]

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): La charge vous paraît trop lourde?

[Français]

Le sénateur Flynn: L'énumération que vient de nous faire le leader adjoint du gouvernement pour justifier notre retour paraîtra sans doute très importante au compte rendu, mais disons que pour quelqu'un qui est un peu plus au courant, ce n'est pas très convaincant.

[Traduction]

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, il y a environ deux semaines, le leader adjoint paraissait fort enclin à ne pas tenir compte du rapport Lamontagne...

Le sénateur Frith: Ne pas en tenir compte?

Le sénateur Marshall: ...ou encore à le reléguer aux oubliettes. Il a exhorté les sénateurs à consacrer davantage d'efforts à la réforme du Sénat.

Compte tenu de ce qui s'est passé à l'autre endroit et du fait que depuis deux jours, on insiste sur l'importance de la réforme de la Chambre des communes, le leader adjoint ne convient-il pas que, au lieu de faire du Sénat un bouc émissaire, les réformateurs parlementaires devraient s'intéresser d'abord à l'autre endroit et non au Sénat, car ce dont nous avons besoin, c'est d'un peu plus d'indépendance et d'assez de courage pour bloquer cette mesure législative pour le plus grand bien des Canadiens.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je suis d'accord sur certains points seulement. Bien sûr, l'urgence de la réforme du Sénat ne doit pas faire oublier celle de l'autre endroit.

Je n'ai nullement l'intention de traiter de la réforme de l'autre endroit... mais j'ai mes vues là-dessus. Il ne m'appartient pas de dire aux députés quel type de réforme s'impose. S'il doit y avoir une réforme parlementaire, elle doit toucher l'ensemble du Parlement, non pas une seule des deux Chambres.

Quant au rapport Lamontagne, je ne pense pas qu'il doive être écarté. J'espère que les deux articles inscrits à l'ordre du jour qui traitent de la réforme du Sénat nous vaudront au cours de la semaine prochaine, des précisions de la part des deux motionnaires.

Comme le sénateur Marshall et tous les autres le savent bien, j'appuie sans réserve les parties I et II du rapport Lamontagne. J'espère qu'à notre manière prudente et réfléchie nous allons continuer de débattre de la réforme du Sénat. Quant à moi, sans vouloir m'immiscer dans cette affaire, j'espère que les députés de l'autre endroit parviendront à réformer leur institution.

Le sénateur Marshall: Au cas où une résolution ou une motion serait présentée à l'autre endroit concernant la réforme du Parlement, quel qu'en soit le motionnaire, et que cette résolution ou motion mentionne le Sénat, le leader adjoint voudra-t-il veiller à ce que le Sénat soit représenté si on décide de constituer un comité pour étudier la question?

Le sénateur Frith: Oui.

(La motion est adoptée.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

DÉCLARATION DU SÉNATEUR ROBLIN

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, avant le début de la période des questions, j'espère faire passer d'une façon quelconque ce qui constitue peut-être une question de privilège. En effet, en relisant dans le *hansard* d'hier le texte de l'échange que j'ai eu